

# S.I.V.U. D'AGY

## COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 5 JUILLET 2023 à 19H00

---

### PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

---

L'an deux mil vingt-trois le cinq juillet à 19h00, le Comité syndical du SIVU d'Agy dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Saint Sigismond, sous la présidence de M. Eric MISSILLIER, Président

Date de convocation : 23 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 6

Etaient présents : Mme Marie-Paule BAY, MM. Eric MISSILLIER, Cyrille MOIRANT, Philippe SIMONETTI, délégués titulaires

M. Olivier NICODEX délégué suppléant prenant part au vote, Mme Marielle TILLOLOY délégué suppléant ne prenant pas part au vote.

M. Éric MISSILLIER, Président du SIVU d'Agy accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence à cette réunion. Constatant que le quorum est atteint, le président déclare que le comité syndical peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte deux points à l'ordre du jour.

1. Subvention au Centre Nordique d'Agy au titre de l'année 2023

2. Informations – Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités, M. Olivier NICODEX est désigné secrétaire pour toute la durée de la séance

Examen du procès-verbal de la séance du 5 avril 2023

Le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 5 avril 2023 est approuvé à l'unanimité

## 1. Subvention au Centre Nordique d'Agy au titre de l'année 2023

---

Monsieur le Président fait part de la demande de subvention présentée par le Centre Nordique d'Agy.

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier de demande de subvention et après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- décide d'ALLOUER au Centre Nordique d'Agy une subvention de **10 000 euros** au titre de l'année 2023,
- PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2023.

**Vote : Pour : 5 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

**Commentaire : néant**

## 2. Informations – Questions diverses

---

❖ Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que :

- la Loi NOTRe a confié aux EPCI à fiscalité propre la compétence en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de zones d'activité touristique.

- par délibération du Conseil Communautaire n°DEL2021\_74 en date du 16/09/2021, la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) a déterminé les zones d'activité touristique situées sur son territoire. Parmi elles figure la zone d'activité suivante « Saint Sigismond –Agy – Zone 1 : départ station et zone bâtie ; zone 2 : domaine skiable ».

Par conséquent, il convient de procéder à la dissolution du SIVU d'Agy. Par délibération concordante, les conseils Municipaux d'Arâches-la-Frasse et de Saint Sigismond doivent autoriser cette dissolution et solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie l'arrêté de dissolution du syndicat.

*Séance levée à 19h30*

Saint Sigismond, le 10 juillet 2023

Le Président  
Éric MISSILLIER



Le secrétaire de séance  
Olivier NICODEX

